



CONCOURS PHOTO et VIDEO « OBJECTIF ZÉRO-DÉCHET »

Contexte du projet

Dans le contexte sanitaire actuel, qui nous éloigne des jeunes, il nous semble primordial de proposer des projets innovants afin de maintenir le lien avec les jeunes du territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de prévention des déchets à la Cité Scolaire Saint-Exupéry et valorise les initiatives et compétences numériques des jeunes de Haute-Tarentaise.

OBJECTIFS :

- Sensibilisation « zéro déchet »
- Favoriser l'investissement et l'initiative des jeunes au « zéro déchet » et à la sensibilisation de l'impact de l'homme sur l'environnement
- Valorisation des compétences des jeunes dans les domaines de la photographie et la vidéo
- Développer et faire connaître Le Loc@l des Jeunes sur le territoire

DIFFUSION :

- Sur les panneaux lumineux des communes de Haute-Tarentaise
- Affiches (faites par le service jeunesse) : à mettre dans les lieux de passages et les mairies
- Réseaux sociaux : Facebook et Instagram
- Auprès des associations et groupes Facebook spécialisés en vidéo/photo
- A la Cité Scolaire (par affichage)
- Annonce sur les radios locales : le Groupe R'radio, Radio TV Val d'Isère

La diffusion de la communication débutera le 8 MARS 2021.

Règlement du Concours photo et vidéo « Objectif Zéro Déchet »

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DES ORGANISATEURS DU JEU CONCOURS

Le concours intitulé « CONCOURS PHOTO-VIDÉO OBJECTIF ZÉRO-DÉCHET » est organisé par le service prévention des déchets et le Loc@l des Jeunes de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise dont le siège social est situé au 8 rue Saint Pierre BP n° 1 - 73707 SÉEZ cedex.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les jeunes de 11 à 25 ans, domiciliés ou scolarisés sur les communes de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Le projet peut être présenté seul ou en binôme.

Le participant mineur doit obligatoirement bénéficier de l'accord de son représentant légal (autorisation parentale à compléter), accessible sur le site internet de la CCHT www.hautetarentaise.fr en téléchargement (rubrique Vie Pratique > Point Information Jeunesse 11-25 ans > Documents utiles) et au Loc@l des Jeunes, situé au 73 rue de la Bourgeat à Bourg Saint Maurice.

La participation à ce concours implique de la part du jeune et, s'il est mineur, de son représentant légal, l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert à partir du 21 mars 2021 au 18 avril 2021 à minuit.

Les résultats seront annoncés le 22 avril 2021 après délibération du jury.





ARTICLE 4 – PRINCIPE DU CONCOURS

Le Thème choisi pour ce concours est « **OBJECTIF ZERO DECHET** ». Les réalisations (photos, vidéos) doivent évoquer des *actions en faveur de la réduction des déchets* (exemples : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réparation, réemploi, achat en vrac...).

Le concours est défini sous les catégories suivantes :

Pour la vidéo

- *Catégorie vidéo juniors 11-15 ans*
- *Catégorie vidéo jeunes 16-25 ans*

Pour la Photo

- *Catégorie photo juniors 11-15 ans*
- *Catégorie photo jeunes 16-25 ans*

Le jury déterminera le meilleur ensemble photographique ou vidéo par catégorie. Il y a donc 1 gagnant par catégorie, soit au total 4 projets lauréats.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION

POUR LES CATEGORIES PHOTO :

Chaque participant ou binôme présente de 2 à 6 photos maximum, soit en format papier, soit en format numérique. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc. Les fichiers numériques devront présenter une résolution suffisante pour une impression papier A3. Sur chaque photo doit figurer un titre, l'ordre de présentation des photos et le nom des auteurs.

Format .JPG ou .PNG obligatoire.

POUR LES CATEGORIES VIDEO :

Chaque participant ou binôme présente 1 vidéo de 20 à 30 secondes maximum (hors générique de fin). Les fichiers numériques devront présenter une résolution suffisante pour une diffusion écran. Sur chaque vidéo doit figurer un titre et le nom des auteurs.

Format .MP4 obligatoire.

COMMENT ENVOYER LES DOCUMENTS

Les participants pourront adresser les photos ou les vidéos réalisées par courrier électronique ou par voie postale sur clef USB. **Attention, le poids maximum autorisé des fichiers numériques mis en pièces jointes est de 5 MégaOctets pour un envoi direct par courrier électronique.** Aussi, il est particulièrement recommandé d'utiliser un service de transfert de fichiers volumineux de type « wetransfer » via internet pour nous envoyer votre dossier complet à jeu-concours@hautetarentaise.fr

A fournir obligatoirement avec les documents :

- Le bulletin de participation rempli et signé.
- Un justificatif de domicile ou certificat de scolarité.
- L'autorisation du représentant légal pour les mineurs. (Annexe 1)
- Le « droit à l'image » des personnes identifiables et des lieux privés. (Annexes 2 et 3)

Par mail : jeu-concours@hautetarentaise.fr

(le service tri et réduction des déchets se charge de la création de l'adresse mail)

Par voie postale :

Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
Jeu concours photo-vidéo « Objectif Zéro déchet »
8 rue Saint Pierre - BP n°1
73707 SÉEZ cedex

La clef USB sera retournée sous 15 jours par courrier, par le service tri et réduction des déchets.





IMPORTANT : Les fichiers photos devront être adressés uniquement en format .jpeg ou .png et les vidéos uniquement au format .mp4. Tous les documents transmis doivent comporter les noms des auteurs.

La date d'envoi du mail ou le cachet faisant foi pour la date limite de participation au concours.

ARTICLE 6 – JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera formé et composé de 7 membres, dont un professionnel de la photographie et de la vidéo, un représentant du service tri et réduction des déchets, le responsable des services techniques, un représentant du Loc@l des Jeunes, le responsable du service jeunesse, la directrice générale des services et un élu de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Les critères de sélection du jury sont : Respect du thème, Créativité et originalité.

ARTICLE 7 – DOTATIONS

A l'issue du vote du jury, les gagnants de chaque catégorie se verront délivrer les lots suivants :

- 10 places de cinéma
- Un stage photo ou vidéo d'une journée avec un professionnel de l'image
- Un Kit zéro déchet d'une valeur de 100 euros
- Une clef USB et un chargeur de poche.

Tous les participants au jeu gagneront une gourde « Objectif zéro déchet ».

Les lots seront à retirer à compter du 24 avril 2021 jusqu'au 31 mai 2021 au Loc@l des Jeunes, 73 rue de la Bourgeat 73700 BOURG SAINT MAURICE aux horaires d'ouverture au public.

ARTICLE 8 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX

Le Jury se réunira le 20 AVRIL 2021

La proclamation des résultats se fera par affichage au Loc@l des Jeunes et par diffusion en ligne sur le site de la CCHT le 22 avril 2021.

Les remises des prix aux gagnants auront lieu le 24 AVRIL 2021 au Loc@l des Jeunes à Bourg Saint Maurice. Les prix seront remis aux lauréats du concours par les élus de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dans le respect des gestes barrières et sous réserve de la réglementation en vigueur dans le cadre de la gestion de la lutte contre la COVID.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES ET VIDEOS

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour une durée indéterminée à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits d'auteur par ledit « photographe » ou « vidéaste » induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. En contrepartie, les organisateurs s'engagent à divulguer l'identité des photographes (prénom et nom) qui pourra être mentionnée sur leur site internet, dans une exposition, ou tout autre support de communication, voire dans la presse locale. Les tirages sur papier ultérieurs, réalisés et financés par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise resteront sa propriété.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo ou vidéo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images





qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexes 2 et 3). Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin...), ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), l'obtention de ces autorisations n'est pas nécessaire. La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés et se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier les modalités après information des participants si les circonstances l'exigent.

En participant à ce concours le candidat accepte que ses productions soient utilisées sur les supports de communication de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sans compensation financière et pour une durée indéterminée.

ARTICLE 10 – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la mise en œuvre du jeu concours photo-vidéo. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent (articles 39 et 40 de la loi du 6 août 2004). Dans l'hypothèse où les participants souhaiteraient exercer ce droit et obtenir des informations les concernant, ceux-ci devront s'adresser à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (article 32 de la loi du 6 août 2004). Les participants pourront également, pour des motifs légitimes, disposer des droits d'opposition et de suppression au traitement des données les concernant (article 38 de la loi du 6 août 1978).

Les informations recueillies sur les participants à l'occasion du concours ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers.

ARTICLE 11 – DEPOT ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est affiché au Loc@l des Jeunes situé à Bourg Saint Maurice et disponible en téléchargement sur le site internet www.hautetarentaise.fr

ARTICLE 12 – EXCLUSION

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise peut annuler la participation des personnes n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. Elle s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du participant.

Tout manquement avéré au règlement entraîne la disqualification du candidat.

Yannick AMET
Président





BULLETIN DE PARTICIPATION

CONCOURS PHOTO ET VIDÉO "OBJECTIF ZÉRO DÉCHET"

DU 21 MARS 2021 AU 18 AVRIL 2021

Les supports vidéo ou photo sont à envoyer de préférence avec un outil d'envoi de fichiers volumineux du type wetransfer à l'email suivant jeu-concours@hautetarentaise.fr ou par voie postale à jeu-concours « Objectif zéro déchet » Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, 8 rue Saint Pierre, BP n°1, 73707 SÉEZ cedex.
Le bulletin de participation, le justificatif de domicile ou de scolarité, l'autorisation du représentant légal pour les mineurs et « le droit à l'image » des personnes identifiables sur les productions et/ou des lieux privés sont **À JOINDRE OBLIGATOIREMENT** avec la vidéo ou les photos.

NOM – PRÉNOM :

AGE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE:

MAIL :@.....Tél :

TITRE DU PROJET :

PARTICIPATION : (cocher la case correspondante)

SEUL

BINOME Nom du second participant :

A noter : chaque participant même en binôme doit remplir un bulletin de participation, fournir un justificatif de domicile ou de scolarité et une autorisation parentale s'il est mineur.

COCHER LA CATEGORIE DU CONCOURS :

Pour la vidéo

Catégorie **vidéo juniors 11-15 ans**

Catégorie **vidéo jeunes 16-25 ans**

Chaque participant ou binôme présente 1 vidéo de 20 à 30 secondes maximum (hors générique de fin). Les fichiers numériques devront présenter une résolution suffisante pour une diffusion écran. Doit figurer un titre et le nom des auteurs.

Format .MP4 obligatoire. Le nom du fichier vidéo devra être sous la forme « nom-prénom.mp4 »

Pour la Photo

Catégorie **photo juniors 11-15 ans**

Catégorie **photo jeunes 16-25 ans**

Chaque participant ou binôme présente de 2 à 6 photos maximum en format numérique. Les photos peuvent être en couleur ou noir et blanc. Les fichiers numériques devront présenter une résolution suffisante pour une impression papier grand format. Doit figurer un titre et un ordre de présentation des photos et le nom des auteurs.

Format .JPG ou .PNG obligatoire Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »

Information : si les fichiers sont envoyés par voie postale sur clefs USB, ces dernières seront retournées sous 15 jours.





Je soussigné(e), (NOM – PRÉNOM)
déclare être l'auteur de l'œuvre que je présente au présent concours et reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours disponible sur le site de la CCHT www.hautetarentaise.fr et au Loc@l des Jeunes, et l'accepte sans réserve et dans son intégralité.

J'accepte que les photographies ou la vidéo puissent notamment faire l'objet d'expositions publiques, de diffusion sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, et que mes productions soient utilisées sur les supports de communication de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sans compensation financière et pour une durée indéterminée.

Fait le /..... /....., à

Signature

ANNEXE 1 «AUTORISATION DU PARENT/REPRÉSENTANT LÉGAL» POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), (NOM – PRÉNOM)..... agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant mineur (NOM – PRÉNOM) déclare qu'il est l'auteur(e) de l'œuvre et l'autorise à participer au concours photo-vidéo « Objectif zéro déchet » organisé par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise qui se déroule du 21 mars 2021 au 18 avril 2021 minuit.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement (disponible sur le site de la CCHT et au Loc@l des Jeunes) et l'accepte sans réserve et dans son intégralité.

J'accepte que les photographies ou la vidéo puissent faire l'objet d'expositions publiques, de diffusion sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Fait le /..... /....., à

Signature du représentant légal

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné aux Services de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. Ces données sont nécessaires aux intérêts légitimes des organisateurs à des fins de communication. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les données qui vous concernent.

Vous pouvez exercer vos droits en nous contactant à communication@hautetarentaise.fr en joignant un justificatif d'identité.





ANNEXE 2 «DROIT A L'IMAGE» DES PERSONNES :

(AUTORISATION INDIVIDUELLE, DEVANT ETRE SIGNEE PAR TOUTES PERSONNES IDENTIFIABLES)

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE OU FILMEE, POUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e), (NOM – PRÉNOM)
autorise la prise de vue dans le cadre du concours photo-vidéo « Objectif zéro déchet » organisé par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

J'autorise la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise à utiliser et publier des photographies, films, enregistrement sur lesquels j'apparais dans le cadre de manifestations organisées ou co-organisées par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Les supports de publication seront les suivants :

- Le site Internet de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,
- Page Facebook : Haute Tarentaise Communauté de Communes,
- Compte Instagram : Le Loc@l des Jeunes Haute Tarentaise,
- La Brève de l'Intercommunalité,
- Des plaquettes ou supports de communication,
- Tous types de supports informatiques (Internet, CD-Rom - DVD - diaporama...)
- D'éventuels reportages journalistiques par presse écrite ou audiovisuelle,
- Des réalisations audio-visuelles,
- Des expositions thématiques.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Pour les mineurs :

Nom et Prénom du responsable légal :

Fait le /..... /....., à

Signature de la personne
photographiée / filmée :

Signature du responsable légal
pour les mineurs :





ANNEXE 3 «DROIT A L'IMAGE» DES LIEUX PRIVÉS AUTORISATION POUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE

Je soussigné(e), (NOM - PRÉNOM)
Demeurant à

AUTORISE Mme/M.
à photographier ou à filmer (définir le lieu).....
situé à

.....
dans le cadre du concours photo-vidéo « Objectif zéro déchet » organisé par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus ceci sur différents supports (papier, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait, le /..... /..... à

Signature du ou des propriétaires :

